

CTPM

du 28 septembre 2006

Dossier de présentation
du PLF 2007

Emplois – Rémunérations – Fonctionnement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer

Sommaire

I / Présentation générale.....	P 3
II / Les emplois en 2007.....	P 5
III / Masses salariales.....	P 11
IV / Mesures catégorielles.....	P 13
V / Moyens des services.....	P 15

I / Présentation générale

En préambule, après une année 2006 consacrée à la mise en place de la Lolf et le lancement du processus de réorganisation des services du Ministère, il convient d'indiquer que l'année 2007 sera également marquée par plusieurs événements majeurs :

- Dans un contexte empreint d'importantes mutations structurelles liées à la décentralisation, à la réorganisation des services et à la mise en place des DIR, le 26 juillet dernier, le Ministre de l'Équipement a signé avec le Ministre délégué au Budget et à la réforme de l'État un contrat de performance triennal 2007/2009. Le contrat fixe pour les trois prochaines années les volumes d'effectifs et de crédits à des niveaux qui doivent permettre au Ministère de conduire et mener à bien ces changements, dans le cadre d'une gestion publique vertueuse, rigoureuse et responsable, mais avec toutes les souplesses nécessaires.
- En application de la loi Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004, le transfert des services chargés de l'entretien et de l'exploitation des routes départementales et des routes nationales d'intérêt local aux départements sera effectif au 1^{er} janvier 2007, ou 1^{er} avril 2007, avec, à partir de ces dates, les premiers transferts de ressources à ces collectivités. Si les transferts de ressources relatives aux emplois n'interviendront qu'en 2008, au plus tôt, compte tenu des délais de mise en œuvre des droits d'option, en revanche, d'autres charges qui prennent en gestion la forme d'enveloppes, telles que les indemnités de service faits ou les vacances, ainsi que les frais de fonctionnement, seront transférées dès le début 2007 ainsi que l'a acté la commission consultative d'évaluation des charges (CCEC) dans sa séance du 6 avril 2006. Un transfert de ces ressources est donc prévu en gestion pour 2007, le transfert définitif en PLF interviendra en 2008 par le biais de la dotation générale de décentralisation (DGD).

S'agissant des personnels œuvrant dans les services transférés, le programme « Soutien et Pilotage des Politiques d'Équipement » comportera une action 22 intitulée « personnels des services transférés aux collectivités territoriales ». Cette action miroir est créée comme support des dépenses de personnels mis à disposition des collectivités dans les services transférés, afin d'assurer un suivi précis des charges avant effet de l'exercice par ces agents de leur droit d'option et leur intégration dans la fonction publique territoriale ou leur détachement sans limitation de durée auprès des collectivités.

- 2007 sera également l'année de mise en place opérationnelle des directions interdépartementales des routes (DIR) et des services régionaux de maîtrise d'ouvrage (SMO). Ainsi 11 directions interdépartementales des routes sont créées pour gérer le réseau routier national par grands itinéraires et sont plus particulièrement compétentes en matière d'entretien et d'exploitation, et d'ingénierie routière. Les 21 services régionaux de maîtrise d'ouvrage (SMO) pilotent dans leur région les projets routiers neufs du réseau national.

Dans ce cadre, à compter du 1^{er} janvier 2007, les circuits comptables et budgétaires des unités opérationnelles (UO) DIR seront opérationnels pour la gestion des masses salariales. Le principe général retenu pour les DIR est, sauf exception, de confier la gestion administrative et financière des personnels à des centres supports mutualisés (CSM), sis dans la DRE ou DDE siège de la DIR. La reprise des payes par les CSM se fera le 1^{er} janvier ou le 1^{er} avril 2007 en fonction des spécificités et particularités des services concernés.

- Enfin, la fusion des programmes Conduite et Pilotage des Politiques d'Équipement de la mission « Transports » et de Stratégie en Matière d'Équipement de la mission « Politique des Territoires » : ce changement avait été annoncé dès 2006 afin de répondre au souhait du Parlement de réduire le nombre de programmes et de permettre ainsi de regrouper dans une seule et même entité la quasi totalité des problématiques transversales du Ministère. À l'image de 2006, le nouveau programme Soutien et Pilotage des Politiques d'Équipement (SPPE) ainsi constitué au sein de la mission « Transports » accueillera en 2007 la totalité des ETP et de la masse salariale des agents travaillant dans les services déconcentrés, à l'exception des personnels des programmes Tourisme et Transport Aérien. Le périmètre des budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux du nouveau programme n'est pas modifié par cette fusion.

II / Les emplois en 2007

Dans le cadre du contrat négocié avec le Ministère délégué au Budget et à la Réforme de l'Etat, le Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer (MTETM) bénéficiera d'une lisibilité des objectifs et des moyens à 3 ans qui permettra de mettre en œuvre ses projets ambitieux de modernisation et de réorganisation du ministère sur la période 2007-2009.

Le contrat prévoit ainsi le non-remplacement de 880 départs en 2007, de 1 020 en 2008 et 1 300 en 2009.

1) La notion d'etp théorique et de cible 2007

La LOLF introduisant de nouvelles notions et un nouveau mode de décompte des emplois, le MTETM a bâti en 2006 un modèle d'allocation des emplois destiné à se substituer à la redistribution des effectifs autorisés (REA) et à poursuivre un processus partagé de répartition des moyens en personnel entre les services du ministère.

L'ampleur des réorganisations des services déconcentrés du MTETM nécessite d'adapter les règles de répartition et de gestion des effectifs pour l'année 2007. Les mouvements qui sont en cours touchent en effet près de 60 000 agents du Ministère qui seront positionnés dans les services transférés aux départements, ou dans les nouveaux services routiers de l'Etat (DIR), ou encore dans les structures rénovées des directions départementales de l'équipement (DDE).

Le résultat de ce processus ne sera connu précisément qu'à la fin de cette année, mais il est probable qu'un certain nombre de déséquilibres d'effectifs apparaîtront en fin de processus entre les services, entre les régions et entre les programmes. Ces déséquilibres résulteront essentiellement de la prise en compte, légitime, dans le processus d'affectation, des freins à la mobilité fonctionnelle ou géographique de certains agents. Il est essentiel que l'exercice 2007 permette de corriger la plus grande part possible de ces déséquilibres. Il s'agit donc d'appréhender de nouvelles notions, pour intégrer les éléments de la lettre plafond 2007 et adapter la procédure de répartition des moyens en personnel entre les services.

La circulaire du 4 août 2006 définit des modes de pilotage et de gestion des effectifs adaptées à cette situation particulière, sur la base de notions claires et partagées, qui permettent de mener à bien ces transformations tout en garantissant une pleine soutenabilité de l'ensemble du dispositif.

Les règles qui y figurent ont été construites sur la base des principes suivants :

1. Le calibrage des effectifs entre les programmes, entre les régions et entre les services s'effectuera sur la base d'effectifs temps plein (etp) cibles. Ces etp cibles représentent les objectifs de dimensionnement en effectifs à la fin 2007, tels qu'ils résulteront des dialogues de gestion entre les responsables de programme et les responsables de BOP d'une part, et entre les responsables de BOP et les responsables d'UO d'autre part. Cette notion d'etp cibles a permis dès cet été aux différents acteurs de centrer leurs échanges sur les enjeux stratégiques à viser et les organisations à mettre en place, sans contingenter leur réflexion à la seule situation des effectifs réels.

2. Les etp cibles seront construits sur la base des cadrages tels qu'ils viennent d'être notifiés aux BOP et aux services pour la fin 2006 en prenant en compte la création des DIR et des SMO, et non des effectifs réels qui seront présents à la fin de cette année. Les etp attribués mais non occupés au 31 décembre ne seront donc pas supprimés. Les services ou les régions qui n'auront pas pu faire le plein de leurs effectifs ne seront donc pas pénalisés ; à l'inverse, les services qui auraient recruté au-delà de leur autorisation ne verront pour autant pas leur base réévaluée.
3. Les décisions d'affectation des agents dans les services en 2007 seront prises en comparant les etp cibles des services et les effectifs réellement présents, en tenant compte des entrées/sorties prévisibles. Afin de garantir le respect des plafonds d'effectifs et de masse salariale au plan national, des plafonds seront fixés aux régions pour le dimensionnement des recrutements organisés de manière déconcentrée.

Cette méthode reposant sur des effectifs cibles, il peut arriver que certains BOP n'apparaissent pas soutenables de manière certaine en début d'année. Ce pourra notamment être le cas pour une région qui connaîtrait des sureffectifs importants à la fin 2006. Toutefois, la procédure choisie garantit le respect de plafonds d'etp et de masse salariale à l'échelle du programme ce qui permettra d'ajuster les BOP à la fin 2007 afin d'assurer la paye de l'ensemble des agents.

2) Le PAE 2007 du ministère

Pour le MTETM (hors mission Ville et Logement), la lettre plafond du Premier ministre du 12 juin 2006 fixe à 91 948 emplois le plafond d'autorisation d'emplois (PAE), exprimé en nombre d'équivalents temps pleins travaillé (ETPT).

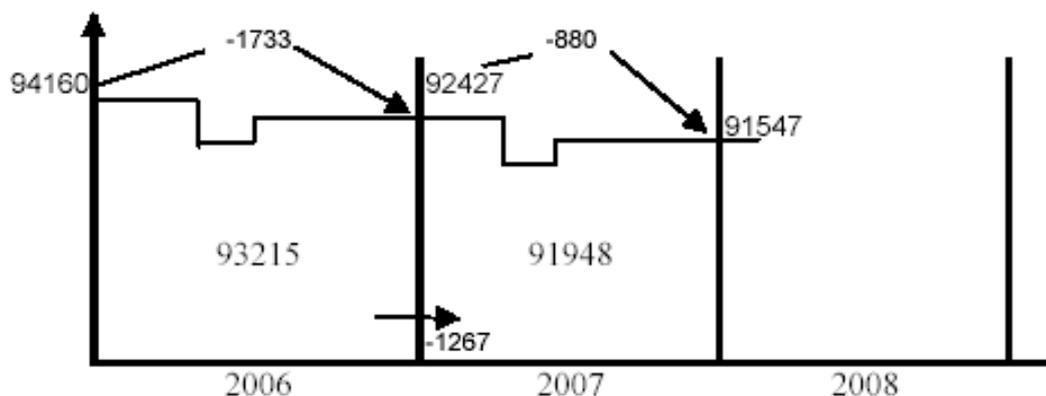
Ce nouveau plafond d'emplois résulte :

- de l'effet report des 1 733 réductions d'emplois (ETPE) de l'année 2006 (- 784 ETPT),
- de l'effet des 880 réductions d'emplois (ETPE) de l'année 2007 (- 483 ETPT).

		Non transférés	Transférés
LFI 2006	PAE 2007 (ETPT)	- 784	
PLF 2007		- 483	- 605
	PAE 2008 (ETPT)	- 397	- 571
	Suppressions d'emplois 2007 (ETPE)	- 880	
	Départs définitifs	1 950 (45%)	1 176
	Total des effectifs	63 000 (1,4%)	30 000

à périmètre
constant

$$PAE\ 2007 - PAE\ 2006 = - 784 - 483 = -1267\ ETPT$$



A ces chiffres il faut ajouter les ajustements techniques suivants :

- le transfert de 53 ETPT lié à la création du port autonome de la Rochelle au 1^{er} janvier 2006 ;
- la suppression de 3 ETPT au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) dans le cadre des ajustements réalisés au titre de l'article 2 de la loi du 11 octobre 1985 ;
- enfin le MTETM va également bénéficier d'un solde de transferts de PAE de +10 ETPT résultant de transferts vers le Ministère de l'écologie et du développement durable (-16), le Ministère d'Outre-mer (-1), la DIACT (-14) et de transferts en provenance du BAAC (+27), du MINEFI (+12) et du Ministère de l'écologie et du développement durable (+2).

Ainsi le PAE 2007 se décompose comme suit :

PAE 2006	93 215
Effet report reprises 2006	-784
Reprises 2007	-483
PAE 2007 à périmètre constant	91 948
Port autonome de La Rochelle	-53
DGD	-3
Autres transferts	10
PAE 2007 avec transferts PLF	91 902
Reprises 2007 sur périmètre transféré	-605
PAE 2007 lettre plafond	91 297

Les emplois correspondant aux prévisions de départs 2007 des agents affectés dans les services transférés aux collectivités territoriales seront retirés du PAE du Ministère (- 605 ETPT).

Il est également indiqué dans la lettre plafond que l'effet du schéma d'emplois 2007 sur le plafond d'emplois 2008 devra être de -397 ETPT et de -571 ETPT pour les emplois affectés dans les services transférés aux collectivités territoriales. Cela signifie qu'en l'absence de toute mesure nouvelle en 2008, le PAE du Ministère devra mécaniquement évoluer de - 968 ETPT, cette diminution s'expliquant par l'effet report des mesures 2007 sur 2008.

3) La déclinaison de ce PAE par catégories d'emplois et par programmes de politique publique :

Réseau Routier National :

	Programme RRN (n°203)	Action miroir n°8 inscrite sur SPPE	Total
Catégorie A	132	2 086	2 218
Catégorie B	37	4 831	4 868
Catégorie C	52	10 268	10 320
<i>Total :</i>	221	17 185	17 406

Sécurité routière :

	Programme SR (n°207)	Action miroir n°9 inscrite sur SPPE	Total
Catégorie A	98	371	469
Catégorie B	53	1 881	1 934
Catégorie C	44	682	726
<i>Total :</i>	195	2 934	3 129

Transports Terrestres et Maritimes :

	Programme TTM (n°226)	Action miroir n°10 inscrite sur SPPE	Total
Catégorie A	240	810	1 050
Catégorie B	74	2 316	2 390
Catégorie C	76	5 017	5 093
<i>Total :</i>	390	8 143	8 533

Sécurité et Affaires Maritimes :

	Programme SAM (n°205)	Action miroir n°11 inscrite sur SPPE	Total
Catégorie A	119	786	905
Catégorie B	43	1 038	1 081
Catégorie C	62	1 401	1 463
<i>Total :</i>	224	3 225	3 449

Transports Aériens :

	Programme TA (n°225)	Aucune action miroir inscrite sur SPPE	Total
Catégorie A	369		369
Catégorie B	210		210
Catégorie C	282		282
<i>Total :</i>	861	0	861

Aménagement, Urbanisme et Ingénierie Publique:

	Programme AUIP (n°113)	Action miroir n°13 inscrite sur SPPE	Total
Catégorie A	146	2 187	2 333
Catégorie B	41	8 356	8 397
Catégorie C	63	7 468	7 531
<i>Total :</i>	250	18 011	18 261

Tourisme :

	Programme TOURISME (n°223)	Aucune action miroir inscrite sur SPPE	Total
Catégorie A	182		182
Catégorie B	51		51
Catégorie C	97		97
<i>Total :</i>	330	0	330

Soutien et Pilotage des Politiques d'Équipement :

	Programme SPPE (n°217)	Action miroir n°7 inscrite sur SPPE	Total
Catégorie A		3 029	3 029
Catégorie B		3 357	3 357
Catégorie C		5 089	5 089
<i>Total :</i>	0	11 475	11 475

Soutien et Pilotage des Politiques d'Équipement :

	Programme SPPE (n°217)	Action miroir n°22 inscrite sur SPPE	Total
Catégorie A		496	496
Catégorie B		3 262	3 262
Catégorie C		24 047	24 047
<i>Total :</i>	0	27 805	27 805

Recherche dans le domaine des Transports, de l'Équipement et de l'Habitat :

	Programme RECHERCHE (n°190)	Action miroir n°14 inscrite sur SPPE	Total
Catégorie A		22	22
Catégorie B		18	18
Catégorie C		8	8
<i>Total :</i>	0	48	48

Synthèse par catégorie pour l'ensemble du ministère :

	TOTAL MINISTERE (hors Logement)
Catégorie A	11 073
Catégorie B	25 568
Catégorie C	54 656
<i>Total :</i>	91 297

On observe que plus de 96 % des emplois sont inscrits sur le programme budgétaire SPPE.

En fin d'année 2007, l'application de suivi des activités du ministère (SAM) permettra de rendre compte de l'adéquation de l'activité réelle des agents entre les différents programmes de politique. S'agissant de services multi-programmes, ce contrôle a posteriori indiquera au Parlement les moyens réels consacrés à chaque politique et constituera un outil précieux de progrès pour l'ensemble du ministère.

SAM est conçu de façon à fournir des informations globalisées aux responsables de BOP et de programme.

III / Masses salariales

1) Montant global du ministère (hors Logement et Budget Annexe Aviation Civile)

Le montant total des crédits de masse salariale (rémunérations d'activité y compris vacances, charges sociales, action sociale individuelle) inscrit en PLF 2007 s'élève à 3 742 M€, hors logement. Ces crédits s'élevaient à 3 728 M€ en 2006. L'évolution de 14 M€ s'explique principalement par les raisons suivantes :

- l'augmentation du point Fonction Publique représente 15 M€ ;
- le glissement vieillesse technicité s'élève à 13 M€ ;
- l'enveloppe de mesures catégorielles propres au Ministère est de 15 M€ ;
- la mise en œuvre des accords du « protocole Jacob » est provisionnée à 19 M€ ;
- l'impact du schéma d'emplois et la baisse du CFA sont de - 42 M€ ;
- les différentes mesures de transferts représentent : - 10 M€ ;
- l'effet report de l'application du point uniforme du 1^{er} novembre 2006 s'élève à 5 M€ ;
- la budgétisation en titre II et la sortie du compte de commerce de 6 OPA pour un montant de 0,36 M€ à partir des crédits de titre III des programmes SPPE et SR.

2) Montant relatif au Logement

Pour ce qui concerne la partie relative au Logement, les crédits de masse salariale s'élèvent à 149,45 M€ en 2007 ; ils étaient de 148 M€ en 2006, soit 1,45 M€ supplémentaires. Les mêmes motifs expliquent l'évolution de ces crédits, à savoir l'augmentation du point Fonction Publique, la mise en œuvre du « protocole Jacob », le glissement vieillesse technicité, l'enveloppe catégorielle et l'économie du schéma d'emplois.

3) Récapitulatif des chiffres relatifs à l'évolution de la masse salariale entre 2006 et 2007

	2006	2007	Variation	%
MTETM	3 728 M€	3 742 M€	14 M€	0,38%
Logement	148 M€	149,45 M€	1,45 M€	0,68%
TOTAL	3 876 M€	3 891 M€	15,45 M€	0,39%

Chiffres hors BAAC

4) Répartition de la masse salariale entre les différents programmes de politique publique

La répartition de la masse salariale entre les différents programmes a été effectuée en fonction des E.T.P. 2007.

Cette répartition est détaillée dans le tableau joint ci-après.

CTPM du 28 septembre 2006 : dossier de présentation du PLF 2007

Répartition synthétique des E.T.P.		Emplois inscrits directement au programme				Emplois inscrits sur SPPE				Total du programme de politique publique					
Programmes de politique	Libellé	Action	ETP		Masse Salariale (M€)		Action-miroir / Action	ETP		Masse Salariale (M €)		ETP		Masse Salariale (M €)	
203 RRN	Réseau Routier National	3	221	0,24%	13,8	0,4%	8	17 185	18,82%	467,8	12,8%	17 406	19,07%	481,6	13,2%
207 SR	Sécurité Routière	1	195	0,21%	13,0	0,4%	9	2 934	3,21%	132,9	3,6%	3 129	3,43%	145,9	4,0%
226 TTM	Transports Terrestres et Maritimes	6	390	0,43%	26,6	0,7%	10	8 143	8,92%	333,4	9,1%	8 533	9,35%	360,0	9,8%
205 SAM	Sécurité et Affaires Maritimes	5	224	0,25%	15,3	0,4%	11	3 225	3,53%	154,4	4,2%	3 449	3,78%	169,7	4,6%
225 TA	Transports Aériens	1 à 5	861	0,94%	59,4	1,6%						861	0,94%	59,4	1,6%
113 AUIP	Aménagement Urbanisme Ingénierie Publique	6	250	0,27%	17,1	0,5%	13	18 011	19,73%	788,5	21,6%	18 261	20,00%	805,6	22,0%
223 TOUR	Tourisme	1 à 4	330	0,36%	22,7	0,6%						330	0,36%	22,7	0,6%
217 SPPE	Soutien et Pilotage des Politiques d'Equipement						7	11 475	12,57%	526,3	14,4%	11 475	12,57%	526,3	14,4%
217 SPPE	Soutien et Pilotage des Politiques d'Equipement						22	27 805	30,46%	1 082,6	29,6%	27 805	30,46%	1 082,6	29,6%
190 RECH	Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat						14	48	0,05%	2,5	0,1%	48	0,05%	2,5	0,1%
Total			2 471	2,71%	167,9	4,6%		88 826	97,29%	3 488,4	95,4%	91 297	100,00%	3 656,3	100%

Ne sont pas pris en compte dans ce tableau les crédits de titre II pour 86,2 M€ inscrits sur l'action 5 (71,99 M€ au titre du FSPOEIE, 5 M€ au titre de l'action sociale et 9,19 M€ de prévention – indemnisation).

IV / Mesures catégorielles

L'année 2007 constituera une année charnière pour la mise en oeuvre effective des grandes réformes du MTETM induites par la loi LRL du 13 août 2004, qui va entraîner des modifications du contexte d'exercice professionnel importantes pour les agents, se matérialisant notamment par :

- les transferts de services vers les conseils généraux, avec l'ouverture du droit d'option pour les personnels concernés,
- la mise en place effective des directions interdépartementales des routes,
- la réorganisation des services des DDE et des DRE, et notamment la mutualisation des fonctions support.

Cette mutation rapide s'inscrit, en parallèle, dans une logique plus générale de performance de l'action de l'Etat. 2007 sera la seconde année de gestion des finances publiques en mode LOLF. Tout en contribuant à la gestion des compétences et des projets des agents, la LOLF doit s'accompagner d'une parfaite maîtrise des coûts de personnels (respect du plafond d'emplois autorisé et de la masse salariale associée) et ceci, sans obérer l'efficacité des services publics au regard du service rendu à l'utilisateur.

Aussi, dans ce contexte prégnant d'évolution des missions et des moyens, il est nécessaire de prévoir des adaptations significatives dans le domaine des ressources humaines.

Dès 2006, et pour les deux années à venir, cette volonté gouvernementale va se traduire par la déclinaison des mesures qui vont tendre à améliorer :

- les grilles indiciaires des corps existants,
- la dynamique d'avancement de grade et de promotion dans ces corps,
- la mobilité fonctionnelle et l'élargissement des opportunités de gestion individuelle des carrières en favorisant le regroupement et / ou la fusion des corps.

C'est ainsi que le Ministre de la Fonction Publique et les organisations syndicales signataires du protocole d'accord du 25 janvier 2006, dit « protocole Jacob », sont convenus des dispositions décrites ci après.

Une première série de dispositions améliore le déroulement de carrière des corps de catégorie C et B par la refonte des grilles indiciaires.

Pour les carrières de catégorie C, on peut indiquer globalement une refonte des grilles indiciaires des corps en 3 ou 4 grades (Echelle 3 à 6) assortie d'un début de grille à l'indice majoré 280 et d'une fin de grille culminant à l'indice majoré 415. Un échelon exceptionnel à l'indice majoré 429 est créé pour les corps de maîtrise ouvrière et technique.

11 échelons sont prévus pour les trois premiers grades et 7 pour le quatrième (8 pour la maîtrise ouvrière et technique).

Au MTETM, ces dispositions concernent la filière exploitation (agents d'exploitation – AE - et chefs d'équipe d'exploitation – CEE -), la filière technique (dessinateurs) et la filière administrative (adjoints et syndics des gens de mer).

Enfin, une mesure identique revalorisera la carrière des agents Berkani.

La nouvelle grille des corps de catégorie C sera appliquée à ces contractuels relevant de la jurisprudence « Berkani » ; elle est construite sur une hypothèse de revalorisation du SMIC de 3%.

Pour les carrières de catégorie B, on notera la création d'une *grille B-type* pour le 1^{er} niveau de grade de ces corps.

Cette grille revalorise les indices des neuf premiers échelons. A titre d'exemple, l'indice plancher des corps de la catégorie B est revalorisé de l'indice majoré 290 à l'indice majoré 296.

Au MTETM, sont concernés les corps des secrétaires administratifs de l'Équipement, des contrôleurs des affaires maritimes, des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et des contrôleurs des transports terrestres.

Au plus fort de son processus de réorganisation, le MTETM va également s'attacher à répondre au second volet des mesures catégorielles Jacob, à savoir augmenter de manière significative les perspectives de promotion dans les différents corps.

Il s'agit notamment d'engager une réflexion sur les promotions des AE dans le grade d'AES et sur une augmentation significative du nombre de promotions d'AES en CEE et de CEE en CEEP.

Enfin, ce sont près de 600 agents de catégorie C de la filière de service (corps des agents des services techniques), de la filière ouvrière (corps des ouvriers et des maîtres ouvriers) ainsi que les corps des conducteurs automobile et des chefs de garage qui vont bénéficier, dans le cadre de leur fusion en un seul corps - *corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat* - d'une revalorisation immédiate de leur grille indiciaire.

Au-delà de ces avancées catégorielles transverses, une série d'autres mesures viendra s'ajouter dans le cadre du plan général annuel d'accompagnement des personnels de notre Ministère.

Ainsi près de 34 M€ seront finalement mobilisés en 2007 pour améliorer les perspectives de carrière et de rémunération des corps représentés au MTETM.

Cependant, leur nature exacte et leur répartition ne sont pas figées à ce jour. Le Ministère souhaite engager un dialogue avec les représentants du personnel dans un souci de concertation avancée sur ces sujets. A l'issue de ces échanges, les décisions seront prises en accord avec les ministères des Finances et de la Fonction Publique, dans le respect des prérogatives de chacun.

V / Moyens des services

Les comparaisons sont effectuées entre le PLF 2006 et le PLF 2007.

1) Fonctionnement

	CP 2007	CP 2006	%
Services déconcentrés	181,5 M€	168,5 M€	7,70%
Administration centrale	55,46 M€	60,04 M€	-7,60%
<i>Avec loyers budgétaires de 12,015 M€</i>	67,475 M€	60,04 M€	12,40%
Total (hors loyers budgétaires)	236,96 M€	228,54 M€	3,70%

Pour 2007, les moyens de fonctionnement (loyers, fonctionnement courant et maintenance immobilière) des services déconcentrés, hors budget de formation, connaissent une progression de 7,7 % par rapport à 2006. La dotation passe ainsi de 168,5 M€ pour 2006 à 181,5 M€ en 2007. Cette hausse, très importante, fait écho à celle obtenue l'an passé et répond à la nécessité d'accompagner la réorganisation des services, en particulier la prise en charge des nouvelles prises à bail des DIR et des DDE.

Pour l'administration centrale, la baisse constatée de 7,6 % tient compte d'une mesure de transfert des loyers et charges de la DIV au Ministère de la Cohésion Sociale (-0,89 M€) et du terme du crédit-bail au 30 juin 2007 (-5,5 M€). L'économie ainsi dégagée de 6,39 M€ permet de couvrir des dépenses intégrées dans le nouveau programme SPPE, dont le fonctionnement des cabinets. Dans le cadre du contrat triennal, le niveau des autres postes de dépenses est stable, si l'on excepte les loyers budgétaires qui représentent 12,015 M€, lesquels constituent un facteur d'ajustement à la hausse de 12,4 % par rapport à la gestion précédente. Il faut toutefois noter que ce poste, correspondant à une valorisation de l'immobilier interne à l'administration, est sans incidence sur la charge des finances publiques.

2) Investissement immobilier (hors Compte d'Affectation Spéciale)

	AE 2007 (hors CAS)	CP 2007 (hors CAS)	AE 2006	CP 2006
Services déconcentrés	9,2 M€	7,9 M€	16,21 M€	20,21 M€
Administration centrale	6,85 M€	6,57 M€	13,45 M€	7,95 M€
Total	16,05 M€	14,47 M€	29,66 M€	29,16 M€

La différence entre les deux PLF s'explique essentiellement par la création du BOP CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat » qui constitue désormais la ressource principale du financement des investissements immobiliers. Ce BOP est alimenté par les retours de cession du patrimoine du ministère.

De ce fait, les crédits d'investissements immobiliers prévus pour 2007 en dehors du CAS seront équivalents à ceux réellement consacrés en 2006 pour les services déconcentrés. Les crédits du BOP central « Investissement Immobilier des SD » doivent permettre la poursuite en 2007 du financement d'opérations en cours engagées antérieurement. Ces opérations concernent la réhabilitation lourde de sièges et les travaux de mises aux normes et de mise en sécurité.

Il faut noter que l'ensemble des dépenses d'investissement immobilier nécessitées par la réorganisation des services est pris en charge par le BOP CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat ».

Le contrat triennal de performance signé avec le Ministère du Budget pour 2007-2009 permet de porter, durant cette période, le taux de retour de cession à 95 % alors que la règle générale est de 85 %.

En administration centrale, les principales orientations du programme d'investissement immobilier viseront à assurer la poursuite du programme de rénovation du site de Saint-Germain (1,9 M€), la maintenance patrimoniale du site de la Défense et la rénovation d'équipements collectifs de l'Arche (2 M€), ainsi que les travaux d'aménagement et d'entretien tous sites (1 M€). A ces dépenses s'ajoutent les actions de politique foncière et immobilière conduites par la Délégation d'Action Foncière (DAF) qui représentent un volume d'AE nouvelles estimées à 1,34 M€ et de CP évalués à 2,96 M€ pour couvrir les engagements 2006.

3) Action sociale (hors dépenses de personnel)

	AE 2007		CP 2007		AE 2006	CP 2006
Total	17,54 M€	14,30%	17,64 M€	18,80%	15,34 M€	14,84 M€

Pour permettre à l'Etat de tenir ses engagements dans les domaines de la politique d'action sociale, au titre de 2007 les crédits d'action sociale connaissent une forte augmentation par rapport à 2006. Cette augmentation traduit la volonté de :

- poursuivre le financement de la restauration collective et lui donner les moyens de s'adapter dans un contexte de changements,
- accroître les mesures de recrutement et d'insertion des travailleurs handicapés,
- aider les agents qui connaissent des difficultés sociales et familiales,
- poursuivre le financement des opérations de réservations de logements en faveur des agents.

Hors FIPH, loyers d'inoccupation, subvention MGET et prestations garde d'enfants et en intégrant les dépenses de personnel, le budget d'action sociale passe d'un montant de 19,604 M€ en 2006 à 20,999 M€ en 2007, soit 7,1% d'augmentation.

4) Informatique

	CP 2007		CP 2006
Infrastructure et réseau	18,7 M€	81,6%	10,3 M€
Applications métiers	9,574 M€	-13,4%	11,06 M€
Total	28,274 M€	32,4%	21,36 M€

L'évolution des crédits informatiques se caractérise par :

- une augmentation sensible du montant du budget « Infrastructure et réseau » qui est la conséquence d'un accroissement des exigences en matière de qualité et de disponibilité des infrastructures informatiques demandant la mise en oeuvre de moyens permanents d'audit et de supervision renforcés.
- une diminution du budget "applications métiers" liées pour l'essentiel par un changement de périmètre, les dépenses d'informatique métiers étant en mode LOLF retranscrites dans les programmes sectoriels des politiques publiques.

Concernant les applications métiers de la DGPA, divers projets de refonte des systèmes d'information (SI) seront menés (SI Immobilier, SI Pension, SI Formation/Recrutement) mais le principal projet reste le projet RéHucit qui entre dans sa phase finale. Son calendrier de financement influe fortement sur le budget total et explique les variations des besoins entre 2006 et 2007. On notera également le démarrage du projet de refonte du SI Budgétaire/Comptable (projet CHORUS), celui-ci impactant très faiblement le budget dans la mesure où il est financé principalement par l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE) rattachée au Ministère du Budget.

5) Formation

	AE 2007		CP 2007		AE 2006	CP 2006
Total	8,96 M€	5,40%	8,96 M€	5,40%	8,5 M€	8,5 M€

Les orientations 2005-2007 du plan national de formation du ministère de l'Équipement ont vocation à accompagner les agents sur les emplois nouveaux (risques, développement durable, réformes du droit des sols et de l'ingénierie publique, géomatique, ...) et aux missions nouvelles dans le cadre de la refondation du ministère. Ainsi, l'augmentation des crédits de formation répond aux besoins de former les agents aux nouveaux métiers induits par la LOLF (GRH, contrôle de gestion, métiers budgétaires et comptables) mais aussi par les évolutions technologiques, institutionnelles et organisationnelles. Les trajectoires individuelles de carrière des agents pourront aussi être mieux prises en compte avec la possibilité d'accorder davantage de bilans professionnels. Une attention particulière est aussi portée à l'accompagnement des agents dans le cadre des transferts.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer

www.equipement.gouv.fr